

Modalités d'inscription à l'examen du permis de chasser



Madame, Monsieur,

Depuis la fin d'année 2022, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) s'est doté d'un nouveau logiciel de gestion du permis de chasser.

Aujourd'hui, votre **PRE-INSCRIPTION** au permis de chasser se fait directement **via internet**.

Nous avons mis en ligne le lien vers ce nouveau site OFB sur notre site www.chasseurs17.com dans la rubrique **Formation au permis de chasser**.



Vous **renseignerez vous-même le CERFA 13945*06** et **règlerez en ligne**, à l'OFB, le montant de votre inscription par carte bancaire ou virement (les chèques ne sont plus acceptés).



Après avoir édité votre CERFA pré-rempli (**l'adresse mail** et le **numéro de téléphone portable** sont obligatoires), rassemblé les pièces justificatives et préparé votre chèque de caution de 50€ (correspond à l'inscription sur le site internet de l'OFB)



Vous adresserez le dossier papier complet à votre Fédération :
FDC17 - BP 64 - 17414 SAINT JEAN D ANGELY CEDEX.

Vous pouvez tester vos connaissances :

Formation THEORIQUE : <https://www.chasseurdefrance.com/pratiquer/sentrainer-au-permis/>

Formation PRATIQUE : <http://www.chasseurs17.com/video.php>

Comptant sur votre compréhension,



Les éléments nécessaires

Pour bien constituer votre dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser :



Documents à joindre :	Votre âge			
	- 16 ans	16 à -18 ans	18 à 25 ans	+25 ans
Demande d'inscription à l'examen du permis de chasser - CERFA 13945*06	OUI	OUI	OUI	OUI
Certificat médical (à compléter par le médecin au verso du CERFA) - Datant de moins de 2 mois à la date d'inscription. - Signature et tampon du médecin obligatoire	OUI	OUI	OUI	OUI
Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport. - Photocopie du document recto/verso en cours de validité	OUI	OUI	OUI	OUI
Photos d'identité - Une photo d'identité de moins de 6 mois	OUI	OUI	OUI	OUI
Autorisation du représentant légal signée - Signature au verso du CERFA dans le cadre prévu à cet effet	OUI	OUI		
Attestation de recensement (à retirer à la mairie de votre domicile) - Copie de l'attestation		OUI		
Journée de participation à la Défense - Copie de l'attestation			OUI	
Paiement en ligne OFB 31 € www.permischasser.ofb.fr +édition CERFA 13945*06	OUI	OUI		
Paiement en ligne OFB 46 € www.permischasser.ofb.fr +édition CERFA 13945*06			OUI	OUI
Paiement en ligne OFB 16 € www.permischasser.ofb.fr +édition CERFA 13945*06	Pour les réinscriptions ET copie CNI			
Obligatoire : CHEQUE de caution de 50€ à l'ordre de la FDC17	OUI			
Copie de votre ticket paiement ou récépissé de votre virement	OUI			
Emploi du temps CFA / ENTREPRISE	Pour les Apprentis			

Vous allez recevoir **3** convocations par mail :
 - Une convocation théorique
 - Une convocation pratique
 - Une convocation à l'examen

L'envoi des convocations aux Formations Théoriques et Pratiques se fait uniquement par mail, délivré par la Fédération, *un mois avant la date prévue.*

L'envoi des convocations à l'Examen du permis de chasser se fait uniquement par mail, délivré par l'OFB, *dix jours avant la date prévue.*



Formation Théorique	Formation Pratique	Examen
Une demi-journée	Une journée : de 8h à 16h30	Une demi-journée

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle au Président de la Fédération :
 Saint-Julien-de-l'Escap – BP 64 – 17414 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Tél. 05 46 59 14 89 –
 Courriel : fdc17@chasseurs17.com – Site : www.chasseurs17.com - SIRET 78136224900026 – Code NAF 9312Z